

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
PAC—NUMÉRO DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS : 23-58017

Besoins liés à la lutte contre les inondations côtières – Évaluation des risques en vue de l'adaptation et de l'atténuation des effets des catastrophes

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public qui indique à la communauté des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition du besoin

Dans le cadre de l'Initiative sur l'environnement bâti résilient aux changements climatiques, financée par Infrastructure Canada, le Conseil national de recherches du Canada a pour mandat de permettre l'intégration des considérations liées aux changements climatiques dans les instruments réglementaires, y compris les codes et les normes pour les bâtiments et les infrastructures.

Les travaux à entreprendre dans le cadre de ce contrat comprendraient l'élaboration d'une norme nationale du Canada (NNC) qui contiendrait un ensemble de procédures d'essai hydraulique normalisées et de mesures de certification pour l'approbation des technologies de protection d'urgence contre les inondations, particulièrement pour les environnements et les contextes canadiens.

Ce contrat vise à conclure une entente avec le Groupe CSA afin d'établir un comité qui fournira une plateforme de collaboration aux principaux intervenants pour aider à établir les priorités, fournir des connaissances, faciliter les renvois dans les règlements et appuyer la référence aux nouvelles normes dans les règlements. La norme orientera la prise de décisions fondée sur des données probantes en fournissant une méthodologie pour l'essai des technologies de protection d'urgence contre les inondations et leur vérification par rapport à un ensemble cohérent d'exigences. La norme appuiera les planificateurs et les décideurs en cas d'urgence en leur permettant de faire confiance aux technologies éprouvées et de s'y fier, et de les inclure dans leurs plans de protection contre les inondations et leurs mesures d'atténuation. Le programme de travail se déroulera en même temps que les travaux en cours au CNRC liés à l'adaptation aux changements climatiques.

Le CNRC demande, en vertu des produits livrables de ce contrat, que CSA :

- Établisse et gère un comité technique sur les obstacles à la protection contre les inondations d'urgence;
- Entame l'élaboration d'une nouvelle norme d'essai pour les technologies de protection d'urgence contre les inondations, conformément au processus d'élaboration de normes accrédité par CSA; livré en français et en anglais;
- Tienne des réunions avec les utilisateurs et les décideurs clés afin de les sensibiliser et de discuter des principaux avantages que la nouvelle norme peut offrir;
- Élabore des fiches d'information ou des infographies à l'appui de la nouvelle norme.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé de capacités, qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- Doit être un organisme d'élaboration de normes accrédité par le Conseil canadien des normes;
- Doit avoir le droit d'élaborer tous les produits livrables;
- Doit posséder une expérience appréciable (minimum de 10 ans) de la gestion et de l'élaboration de codes et normes au moyen de comités techniques équilibrés établis;
- Doit être capable de collaborer avec un large éventail d'organismes de réglementation et de l'industrie sur des questions techniques relatives à l'adaptation aux changements climatiques pour l'évaluation des risques d'inondation côtière aux fins de l'adaptation aux catastrophes et de l'adaptation à ces dernières;
- Doit posséder au moins 5 années d'expérience dans l'élaboration de codes ou de normes concernant l'adaptation des infrastructures aux changements climatiques
- Doit posséder au moins 10 années d'expérience de travail avec Codes Canada dans l'élaboration de codes ou de normes.

4. Applicabilité des accords commerciaux au marché

Le présent marché est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)
- Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECCol)
- Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECPan)
- Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne
- Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC)

5. Justification d'un fournisseur présélectionné

L'Association canadienne de normalisation (aussi appelé « Groupe CSA ») est un organisme d'élaboration de normes (« OEN ») accrédité au Canada et aux États-Unis d'Amérique, offrant des services conformément à sa Politique sur la normalisation et aux Directives et lignes directrices qui régissent la normalisation, lorsque ces documents s'appliquent aux services exécutés, ainsi qu'à d'autres services et produits non accrédités.

Fondé en 1919 sous le nom *Canadian Engineering Standards Association (CESA)*, le Groupe CSA a obtenu du gouvernement fédéral le mandat d'élaborer des normes. Le Groupe CSA est accrédité par le Conseil canadien des normes, une société d'État qui fait la promotion d'une normalisation efficace et efficiente au Canada. Cette accréditation atteste que le Groupe CSA est capable de remplir les fonctions liées à l'élaboration et à la certification des normes, et est fondée sur des critères et des procédures reconnus à l'échelle internationale.

Le Groupe CSA a établi, démontré et maintenu son expertise en matière d'inondations urbaines et des changements climatiques, et il fait appel à des comités techniques pour élaborer et appuyer les normes nationales du Canada concernant des enjeux similaires à ceux visés par le présent marché. De plus, le Groupe CSA a confirmé que la nouvelle norme ne sera pas une réplique des normes nationales existantes du Canada et confirmera qu'aucun autre organisme d'élaboration de normes accrédité n'est en train d'élaborer des normes d'essai pour les technologies de protection d'urgence contre les inondations, par l'entremise du processus d'avis d'intention du Conseil canadien des normes.

Le Groupe CSA a également investi beaucoup de temps dans l'élaboration de normes pour appuyer

l'atténuation des inondations. Il a activement mobilisé les intervenants du secteur de l'atténuation des inondations côtières afin de valider la nécessité de normes pour traiter les risques liés aux changements climatiques.

6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

Un seul fournisseur est en mesure de satisfaire aux exigences techniques uniques énumérées dans le présent document. L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour cet achat en vertu du paragraphe 6 (d) – « les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

Si les biens ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existe pas de biens ou services alternatifs ou de substitution raisonnables pour l'une des raisons suivantes :

(iii) en raison d'une absence de concurrence pour des raisons techniques.

7. Titre de propriété intellectuelle

Le fournisseur sera titulaire des droits de propriété intellectuelle.

Le Groupe CSA a déjà déposé l'avis d'intention par l'entremise du Conseil canadien des normes.

8. Période du marché proposé ou date de livraison

Le CNRC prévoit que la durée du marché sera d'environ 1,5 an, la date prévue étant le 2 juillet 2023. Date d'achèvement prévue pour le 28 février 2025. Ce marché peut être renouvelé pour deux (2) périodes supplémentaires d'un an, avec une valeur estimée jusqu'à 200,000.00\$ CAD, à la seule discrétion du CNRC.

9. Estimation du coût du marché proposé

La valeur estimée du marché initial est d'environ 195 000,00 \$ CA (TPS/TVH en sus), sous réserve de négociations.

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Groupe CSA
178, boulevard Rexdale
Toronto (Ontario) M0W 1R3
Canada

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui se considèrent comme pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services décrits dans le PAC peuvent présenter un énoncé de compétences par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture de celui-ci. L'énoncé de compétences doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

12. Date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités

La date et l'heure de clôture pour accepter les énoncés de capacités sont le 9 juin 2023 à 14 h 00 HAE

13. Les demandes de renseignements et les énoncés de compétences doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Agent d'approvisionnement du CNRC :
Wesner Simeon
Services d'approvisionnement du Conseil national de recherches Canada
1200, chemin Montréal, Ottawa (Ontario)
Courriel : Wesner.Simeon@nrc-cnrc.gc.ca